

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CLUPP**

### **Ordre du jour**

- Chiffres clés janvier-octobre 2023
- Bilan saison estivale 2023
- Focus Festival de la Mer
- Bilan travaux 2023
- Point sur l'eau et l'électricité
- Élaboration des tarifs 2024
- Prévisionnel travaux 2024
- Projets 2024-2025
- La parole aux plaisanciers

**Valérie LOCTIN**, Directrice Générale de la SPL SILLAGES, ouvre la séance en excusant **Stéphane LODA**, Président-Directeur Général de la SPL SILLAGES, retenu par ses fonctions de maire et présente **Jean-Marie PORTES**, Administrateur de la SPL SILLAGES, Conseiller Municipal Délégué et Président du CLUPP, le nouveau Directeur du Port **Maxime GANTOIS**, les Maîtres de Port et le reste des équipes portuaires. Elle met en avant le caractère soudé de cette équipe pleinement et collectivement dévouée et mobilisée au service des plaisanciers, notamment au cours de la période difficile de restrictions d'eau qui a eu lieu cet été. Les plaisanciers applaudissent spontanément les équipes portuaires. Elle donne la parole à **Maxime GANTOIS** pour détailler l'ordre du jour.

**Maxime GANTOIS** présente la composition de la flotte au 30 octobre 2023. Avec 1160 contrats à ce jour, la flotte abritée au Port de Canet est stable. À noter que le nombre de multicoques continue sa progression avec une nouvelle augmentation de 17%, en cohérence avec la stratégie de développement du Port qui a adapté ses équipements et ses infrastructures pour l'accueil de ce type de bateau.

Il enchaîne avec les chiffres du grutage arrêtés à la même date et qui révèlent une baisse des opérations par rapport à 2022, qui s'explique par l'interdiction d'utiliser l'eau sur l'aire technique qui a poussé de nombreux plaisanciers à ne pas caréner cette année.

Les escales de plaisances ont également connu une baisse d'environ 15%, bien que le chiffre d'affaires associé quant à lui n'a baissé que de 3,81%, ce qui traduit une hausse de la taille des bateaux venus en escale cette année.

Il présente ensuite les chiffres de vente de carburant, excellent indicateur de l'activité d'un port. Cette année, celles-ci ont chuté d'environ 20%. Cette baisse s'explique par une réduction de l'activité de navigation des plaisanciers, consécutive aux restrictions d'eau et à la forte hausse du prix du carburant. Cette tendance est commune à l'ensemble des ports d'Occitanie. À noter que cette baisse s'explique également par le fait que cette année un seul loueur de jet-ski a travaillé sur le quai des Loisirs, contre deux l'année dernière.

**Maxime GANTOIS** présente ensuite le bilan de la saison estivale, marquée par les restrictions d'eau et une baisse significative de l'activité :

- **Escales de plaisance :**

372 bateaux accueillis en escale (vs 438 en 2022), soit - 15%, représentant 571 nuitées (vs 669 en 2022), soit - 15%, durée moyenne de 1,5 jours (vs 1,5 jours en 2022)), soit - 3,81 %.

- **Grutages :**

Activité stable pour les grosses unités (grue 200 T) ; activité en baisse pour les petites et moyennes unités (grue 50 T) - 20 %.

- **Vente de carburant :**

Baisse globale de - 20% (baisse de la navigation + baisse activité de jet-ski Quai des Loisirs).

- **Quai des loisirs :**

Mois de juillet difficile vs bon mois d'août Une montée en gamme des bungalows ; une cohabitation satisfaisante de toutes les activités avec les autres usagers du port.

- **Services :**

- Nouveau service ECOTANK (du lundi au samedi).
- Mise en place de CAPS pour le tri des déchets aux bassins des Corbières, de la Crouste et du quai Santa Maria.
- Extension du service navette du port du 15 juin au 17 septembre (73104 passagers transportés).
- Inauguration des espaces de l'Écoute du Port.

**Valérie LOCTIN** présente ensuite le bilan du **1<sup>er</sup> Festival de la mer** :

- 1 Salon – 1 Forum – 1 Village : grand succès avec 4000 visiteurs, 25 bateaux exposés et 40 exposants.
- Un espace conférence : 800 personnes présentes à la conférence exceptionnelle du médecin explorateur écrivain Jean-Louis ETIENNE.
- De nombreuses retombées presse & médias.
- Un village de l'Environnement Marin & de la Plaisance : remerciements pour leur mobilisation aux associations patrimoniales et nautiques, acteurs de la protection de l'environnement et de la biodiversité, initiation à la voile latine.
- Un Forum des Métiers du Nautisme : 800 collégiens et lycéens, présence de NAUTICAMPUS et des centres de formation professionnelle.

**Maxime GANTOIS** présente les travaux effectués en 2023 :

- Mise en place des sanitaires neufs sur l'aire technique.
- Sécurisation de la cale des Corbières.
- Mise en place de CAPS sur la partie Nord du Port (bassin des Corbières, quai Santa-Maria, Môle Nord).
- Pose de grilles d'aération basses dans les sanitaires.
- Réfection des vannes voirie Bassin des Corbières.
- Aménagement paysager aux abords de la capitainerie.
- Rénovation du 1<sup>er</sup> étage de l'Écoute du port.
- Mise en place de bornes connectées ponton Avant-Port.
- Remplacement des portillons des pontons G, H, P avec contrôle d'accès.
- Remplacement du portillon du ponton Hd.
- Mise en place de contrôles d'accès aux pontons M et N.
- Vérification biannuelle de l'ensemble des installations sous-marines.
- Verdissement des Marinas.
- Mise à disposition de chariots.
- Mise en service des bornes de charge pour véhicules électriques.
- Mise en place de bungalows sur radeaux flottants au Quai des Loisirs.
- Désensablement du Quai des Loisirs.
- Mise en place d'un pupitre informatif Vieux Gréements.
- Installation de nouvelles bornes électriques et eau.
- Finalisation des travaux de montée gamme du bassin des Marinas.

**Valérie LOCTIN** enchaîne avec un point sur les fluides (eau et électricité).

#### **. Point sur l'eau**

Les restrictions d'eau imposées par l'arrêté préfectoral ont entraîné une baisse de consommation d'eau de -49%, soit une économie de 16 000m<sup>3</sup>, et une facture d'eau diminuée de 17 K€. L'arrêté préfectoral sécheresse a été prolongé jusqu'au 30 novembre 2023. Néanmoins, suite à la demande de **Stéphane LODA, Président-Directeur Général de la SPL SILLAGES et Maire de Canet adressée au Préfet**, une dérogation a été accordée pour un assouplissement des restrictions sur le Port de Canet. De ce fait, il a été procédé à la réouverture de l'eau sur les pontons pour usage sanitaire et entretien des moteurs et équipements ainsi qu'à l'autorisation du carénage à l'eau douce sur l'aire technique pour les professionnels.

#### **. Point sur l'eau**

Concernant l'électricité : malgré une baisse de 13% de la consommation liée à la baisse de l'activité et aux bonnes pratiques des services du port et des plaisanciers, la hausse du prix de l'électricité a engendré une augmentation de 124% de la facture d'électricité pour le Port, soit un surcoût de +234 K€.

**Par conséquent le surcoût des « fluides » sur l'année 2023 représente une hausse de plus de 200 K€.**

**Présentation des tarifs 2024 par Maxime GANTOIS** qui explique que dans un contexte de forte inflation (plus de 5%) et de très forte hausse des coûts de l'énergie et afin de permettre de conserver un équilibre budgétaire indispensable, il a été décidé d'appliquer une hausse maîtrisée et différenciée des tarifs pour l'année 2024. Cette hausse se traduira par une augmentation de 5% de l'ensemble des tarifs du port, à l'exception des contrats pour les bateaux de moins de 24m<sup>2</sup>.

La redevance domaniale sera ainsi de 79,50 €/m<sup>2</sup> à partir de 24 m<sup>2</sup> (et restera à 75,70 €/m<sup>2</sup> jusqu'à 24 m<sup>2</sup>) ; le forfait de base sera de 613 € à partir de 24 m<sup>2</sup> (et restera à 584 € jusqu'à 24 m<sup>2</sup>) ; le forfait vie à bord sera de 1 226 € sans distinction de surface.

Certains tarifs ne seront cependant pas augmentés, comme les frais de dossiers et l'utilisation de la cale des Corbières. De nouveaux tarifs feront leur apparition en 2024 : la tarification du service remorque 50 tonnes (700 € par transfert hors zone) et la tarification du service de navette portuaire qui sera de 0,50 € par passage.

**À noter que sur demande du CPR, ce service de navette restera gratuit pour les plaisanciers du port de Canet.**

**Maxime GANTOIS** présente ensuite les principaux travaux prévus en 2024 :

- Aménagement d'un espace extérieur de convivialité à l'entrée de la Capitainerie, avec hotspot wifi, permettant aux plaisanciers d'échanger et de se retrouver.
- Début des travaux de construction d'une station de traitement et de stockage des eaux de surface.
- Remplacement des bornes électriques.
- Poursuite du remplacement des portillons des pontons Ha et Florence ARTHAUD, avec mise en place de contrôles d'accès.
- Lancement des études en vue des travaux de construction des nouveaux ateliers portuaires.
- Remplacement de bornes électriques et eau.
- Mise en place d'électrovannes et de compteurs d'eau et d'électricité en tête de pontons.
- Requalification de l'entrée du Port avec un quai droit baladoir.
- Réfection de la promenade de la jetée Sud.
- Désensablement du Quai des Loisirs.
- Aménagement d'un espace extérieur de convivialité à l'entrée de la Capitainerie, avec hotspot wifi.

**Valérie LOCTIN** enchaîne avec la présentation du projet de numérisation du port :

En cours de construction, les sites internet de la SPL SILLAGES et du Port de Canet seront lancés en début d'année 2024 (site du Port : [www.port-de-canet.com](http://www.port-de-canet.com)) permettant de faciliter la diffusion des informations et des services à l'ensemble des plaisanciers et du grand public. Par ailleurs, une application numérique pour le port sera déployée afin de digitaliser et faciliter les échanges d'informations entre le Port et les plaisanciers à partir des smartphones.

**Ecoute du Port - BP 210 - 66141 Canet-en-Roussillon CEDEX**

Standard : **+33 4 68 86 72 73** - Fax : **+33 4 68 86 72 35** - Courriel : **contact@sillages.fr**

*SA au capital social de 260 100 € - TVA intracommunautaire n° FR48 338 158 405 - RCS Perpignan B 338 158 405 APE 9329Z*

Les principales caractéristiques et fonctionnalités retenues pour l'appel à projet de cette application sont :

- Une application simple d'utilisation.
- La météo.
- Les tarifs.
- Faire une déclaration d'absence du bateau.
- Les informations sur les animations de la Ville et du Port
- Mettre des avis.
- Faire remonter des informations à la Capitainerie.
- Des informations concernant la sécurité en mer.

**Maxime GANTOIS** poursuit et présente le projet d'autonomie en eau douce.

Afin de se préparer à de futurs épisodes de sécheresse et de restrictions d'eau, le Port a étudié la mise en place d'une solution permettant de disposer d'une autonomie en eau douce suffisante pour conserver un fonctionnement le plus normal possible. Après études des différentes solutions techniques existantes, le choix s'est porté sur un projet de récupération, de traitement et de stockage des eaux de surface à partir de l'infrastructure existante sur l'aire technique. La récupération et le stockage des eaux de l'aire technique seront complétés par une production d'eau dessalée. L'objectif est que cet équipement soit opérationnel pour la saison 2025. Une solution transitoire sera mise en place dès la saison 2024 avec le déploiement d'une station de rinçage pour bateau alimentée par une petite station de désalinisation.

### **ÉCHANGES AVEC LES PLAISANCIERS – QUESTIONS RÉPONSES**

**Question : Est-il possible de modifier les termes du contrat d'engagement que signent les plaisanciers de façon que lorsqu'il y a un manquement de service comme des restrictions d'eau, le plaisancier soit protégé ?**

**Réponse :** Le port ne peut pas s'engager à ne pas respecter la loi. Il est impossible d'établir un contrat prévoyant ne pas respecter un arrêté préfectoral.

**Question: Concernant les restrictions d'eau, chaque ville a développé des solutions différentes. Pourquoi ?**

**Réponse :** Des ports ont joué le jeu, d'autres non. Le Port de Canet a respecté l'arrêté préfectoral et les mesures prises ont permis aujourd'hui de pouvoir bénéficier d'un assouplissement de restriction alors que d'autres ports sont toujours en restrictions strictes. D'autre part, chaque port dispose d'une infrastructure propre avec ses contraintes spécifiques. Sur le Port de Canet l'ouverture quotidienne de l'eau sur les pontons n'est pas réalisable en raison d'un maillage trop complexe (il faut une journée à un agent pour ouvrir et fermer l'eau sur l'ensemble des pontons du port), alors que sur certain port il suffit d'ouvrir une vanne. C'est pourquoi l'ouverture de l'eau s'est faite par rotation par bassins.

À la suite du mécontentement et de l'incompréhension suscités chez certains plaisanciers par les mesures de restrictions prises sur le Port de Canet, **Jean-Marie PORTES** explique que la municipalité et la SPL Sillages n'ont eu de cesse de défendre les intérêts des plaisanciers auprès de la préfecture. Aujourd'hui, la SPL Sillages et les élus réfléchissent à différents moyens à mettre en place à court et moyen termes afin de pallier ce problème de restrictions d'eau qui pourrait malheureusement perdurer en raison des bouleversements climatiques.

Intervention de **Marc BARRE**, président du CPCR, expliquant la mise en place d'une cuve de stockage d'eau de mer. Cette cuve de 1000L est à disposition des plaisanciers pour le carénage à l'eau de mer. Aujourd'hui, grâce à cette cuve plus de 20 carénages ont été réalisés.

### **Question : Qu'est-il prévu pour améliorer le réseau wifi du Port ?**

**Réponse : Maxime GANTOIS** explique que le problème de WIFI est général dans les ports de plaisance et s'explique par un environnement très défavorable (murs, interférences, etc.), aujourd'hui il n'existe aucune solution à apporter. Le Port continuera de maintenir ce service avec ses failles certes, mais aussi en déployant des zones « hotspot » sur le port, lieux physiques où les plaisanciers pourront se connecter au WIFI, comme à l'espace d'accueil extérieur prévu devant la Capitainerie.

### **Question: Qu'est-il prévu pour le bassin de la Crouste en termes d'emménagement notamment pour les sanitaires ?**

**Réponse : Maxime GANTOIS** précise qu'il a eu beaucoup d'échanges avec les plaisanciers de ce bassin. Nous rencontrons des problèmes récurrents dans les sanitaires où sont constatées beaucoup d'incivilités et de dégradations (du fait de personnes extérieures au Port) qui sont régulièrement réparées par les agents techniques. L'état de ces sanitaires nécessiterait qu'ils soient détruits et reconstruits. Aujourd'hui cela n'est pas envisageable car ils sont dans le périmètre du projet Port 2025. Les équipes du Port continueront donc de les entretenir du mieux possible.

### **Question : Pourquoi ne pas responsabiliser les usagers en installant des compteurs électriques individuels ?**

**Réponse :** C'est l'enjeu de demain, il serait tout à fait légitime et logique que chacun paie ce qu'il consomme et de fait cela limiterait la consommation. Mais pour cela il faut équiper l'intégralité du port en bornes connectées, ce qui représente un investissement très important qui devra se faire dans la durée. De plus à ce jour la technologie disponible n'est pas encore mature. À noter qu'aucun port en France n'est encore en mesure d'appliquer la facturation individuelle de l'eau et l'électricité.

Globalement, les plaisanciers qui prennent la parole s'accordent sur le fait que les systèmes de bornes connectées mis en place aujourd'hui dans certains ports ne sont pas encore au point.

**Question : Quand les passerelles des Marinas seront-elles installées ?**

**Réponse : Jean-Marie PORTES** explique que la dernière étude proposait le remplacement des passerelles au prix de 1 million d'euros chacune. Une étude est en cours par les services techniques de la Ville afin de réévaluer cet investissement et de trouver une solution afin de pouvoir réaliser le projet de façon moins onéreuse.

**Question : La panne d'éclairage sur le parking de l'Écoute et ses abords est-elle normale ?**

**Réponse :** Valérie LOCTIN explique qu'il s'agit d'un problème lié au réseau électrique de la ville. Nous avons informé et relancé les services techniques. La recherche de panne est en cours. La panne devrait être identifiée et l'éclairage rétabli dans quelques jours.

**Question : L'activités des planches motorisées dans le port au niveau du bassin d'honneur et de la zone technique est-elle autorisée ?**

**Réponse :** Oui, une dérogation est accordée à l'entreprise RED WOOD PADDLE implantée sur le pôle nautique pour les essais de leurs planches. Il ne s'agit pas là d'une activité de location mais de test de matériel dans le cadre du développement R&D de cette entreprise. Le directeur du port prend bonne note de ce sujet en termes de sécurité et ne manquera pas de s'entretenir avec le dirigeant.

**Question : Nuisances liées à la pêche dans le port. Peut-on faire quelque chose ?**

**Réponse : Jean-Marie PORTES** explique que c'est un problème récurrent et présent dans tous les ports. La Direction du Port va demander aux autorités compétentes la possibilité que soit menée une opération « coup de poing » en début de saison.

En fin de séance, il est rappelé à l'assemblée que les échanges avec les usagers permanents du Port sont menés tout au long de l'année à travers les commissions des plaisanciers ayant lieu tous les deux mois. **Valérie LOCTIN** profite de l'occasion pour demander aux plaisanciers, représentant chaque bassin dans cette commission de se présenter à l'ensemble de l'auditoire et les remercier pour leur engagement au service de tous.

**Jean-Marie PORTES** rappelle qu'il est possible de passer par le CPR pour toute autre question et clôture la séance en remerciant l'assistance ainsi que les équipes du port et en invitant les plaisanciers à partager un apéritif convivial sur le rooftop de l'Écoute.

La séance est levée à 11h50.